



ECOLE DE PEU D'EAU - ANDENNE

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT
FONDAMENTAL SPECIALISE ORGANISE
PAR LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

246, Chaussée de Ciney - 5300 Andenne

☎: 085/84.33.34 Fax: 085/84.18.61

E-mail : direction.peudeau@skynet.be
<http://www.ecolepeudeau.be>

*Projet d'établissement
2015-2018*

S'épanouir malgré les difficultés



TABLE DES MATIERES

p.3 : Nos références

p.4 : Présentation de l'établissement

p.6 : Nos objectifs et nos stratégies

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| <p>A. <u>Objectifs éducatifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une école ouverte : <ul style="list-style-type: none"> • Accueil et intégration d'un nouvel élève. • Information des parents. • Information des partenaires. • Lutte contre l'absentéisme. - Apprentissage du respect : <ul style="list-style-type: none"> • Respect de soi. • Respect des autres. • Respect du cadre de vie. - Apprentissage de la citoyenneté : <ul style="list-style-type: none"> • Participation à la vie de l'école et aux activités parascolaires. • Participation à la vie de la Cité (vie sociale, culturelle, historique, politique). | p.6 |
| <p>B. <u>Objectifs pédagogiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pédagogie de la réussite. - Formation continuée. | p.12 |
| <p>C. <u>Objectifs d'orientation et d'intégration</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation de l'orientation : <ul style="list-style-type: none"> • Pour les élèves relevant de l'enseignement de types 1 et 8. • Pour les élèves orientables vers l'enseignement secondaire spécialisé de types 1 et 2. • Pour tous les élèves. - Préparation à l'intégration : <ul style="list-style-type: none"> • Pour les élèves relevant de l'enseignement de type 8. • Pour les élèves de l'enseignement de types 1 et 2. | p.14 |

p.16 : Annexe

- Développement de projets nouveaux et permanents.

NOS REFERENCES

Le présent projet d'établissement est élaboré en application du décret "Missions" et du projet éducatif et pédagogique de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il souscrit également au caractère neutre de cet enseignement tel que précisé dans le décret sur la neutralité du 18 juin 1994.

La rédaction de ce texte est la concrétisation des travaux réalisés en groupes de travail au cours de réunions consacrées à l'adaptation de notre projet, réunissant également tous les membres du personnel.

Après l'évaluation des situations de vie, des ressources humaines et matérielles, du climat de travail propre à notre école, de l'environnement social, des difficultés rencontrées dans notre tâche d'enseignement mais aussi face aux problèmes liés à l'évolution de la société, les membres des personnels directeur et enseignant, paramédical, administratif, social, de maîtrise, de métiers et de service manifestent leur volonté individuelle et collégiale de poursuivre et de développer le présent projet d'établissement. Notre projet vise à améliorer la prise en charge de chaque élève dans sa globalité pour, selon ses possibilités, lui proposer un projet éducatif, pédagogique, d'intégration sociale et scolaire qui réponde à ses besoins.

Le présent projet a été présenté à l'approbation des membres des personnels qui l'ont accepté lors de la réunion générale du 27 avril 2015 et ont décidé de l'évaluer en juin de chaque année. Ce projet a également été soumis à l'avis du Conseil de Participation qui en a approuvé la teneur en date du 11 mai 2015 et au Comité de Concertation de Base qui en a, par la suite, approuvé les termes à cette même date.



PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Descriptif

- Ecole du réseau d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles fondée en 1969.
- Position géographique :
 - Milieu semi-rural.
 - Accès facile à 5 minutes du centre ville.
 - Desservie par la ligne n°13 des T.E.C.
- Réalités quotidiennes :
 - Transports scolaires gratuits.
 - Repas chauds préparés sur site par le personnel.
 - Accueil matinal en musique.
 - Environnement arboré et soigné.
- Infrastructures :
 - Superficie totale de près de 10.000 m².
 - Deux salles de gymnastique.
 - Bibliothèque et ludothèque.
 - Plusieurs zones de récréation.
 - Deux cuisines d'apprentissage didactique et un atelier pour les travaux manuels.
 - Une mare, des bacs potagers et un verger didactiques.
 - Connexion internet dans toutes les classes + Cyberclasse.
 - Locaux de plain-pied.
 - Section maternelle dotée d'une organisation spatiale adaptée.
 - Restaurant scolaire.
- Enseignement organisé :
 - L'Ecole de Peu d'Eau organise un enseignement maternel de type 2 et un enseignement primaire des types 1,2 et 8. Les besoins éducatifs de l'enfant relevant d'un de ces types sont explicités par l'organisme qui délivre l'attestation d'orientation vers l'enseignement spécialisé et lors de l'inscription à l'école.

Enseignement de type 1	<i>pour les enfants présentant un retard mental léger.</i>
Enseignement de type 2	<i>pour les enfants présentant un retard mental modéré ou sévère.</i>
Enseignement de type 8	<i>pour les enfants présentant des troubles des apprentissages.</i>

- Classes organisées suivant les niveaux de maturité :

Enseignement de type 2	Enseignement de types 1 et 8
MATURITE I	MATURITE I
<i>Autonomie - Socialisation - Communication</i>	<i>Apprentissages préscolaires</i>
MATURITE II	MATURITE II
<i>Autonomie - Socialisation - Communication Apprentissages préscolaires</i>	<i>Apprentissages scolaires - initiation</i>
MATURITE III	MATURITE III
<i>Autonomie - Socialisation - Communication Apprentissages scolaires - initiation</i>	<i>Apprentissages scolaires - développement</i>
MATURITE IV	MATURITE IV
<i>Autonomie - Socialisation - Communication Apprentissages scolaires - développement</i>	<i>Apprentissages scolaires - renforcement</i>

- Finalités :

- Préparation à l'enseignement secondaire ordinaire (1^{ère} année Commune, si obtention du C.E.B., ou Différenciée).
- Préparation à l'enseignement secondaire spécialisé, sous toutes ses formes.



NOS OBJECTIFS ET NOS STRATEGIES

S'épanouir malgré les difficultés

A. OBJECTIFS EDUCATIFS

Chaque élève a droit au respect de ses différences intellectuelles et physiques.

Chaque élève a le devoir de respecter les règles élémentaires de politesse, de courtoisie et d'écoute.

Chaque membre de l'équipe éducative, chaque membre du personnel

- *A droit à des attitudes respectueuses de la part de ses collègues et des élèves.*
- *Veille à entretenir une coopération harmonieuse et optimale.*

Selon les potentialités et les besoins de l'élève, malgré les diverses difficultés, les objectifs éducatifs viseront à son épanouissement en lui rendant confiance, en le réconciliant avec lui-même, le cadre de vie, la société; et, enfin, en le rendant conscient qu'il est capable de s'améliorer.

1. ECOLE OUVERTE

Chaque adulte, parent, visiteur, a droit également à des attitudes respectueuses de ses différences intellectuelles, philosophiques et physiques.

Accueil et intégration d'un nouvel élève

- Rencontre des différents intervenants qui collaborent à l'épanouissement de l'enfant.
- Organisation de rencontres avec les parents.
- Visite des lieux par le futur élève avant l'intégration effective.
- Bilans pédagogique et paramédical permettant d'intégrer le nouvel élève dans une classe appropriée.

Information des parents

- A l'occasion d'une première inscription, ou d'un passage de classe, la Direction reçoit les parents pour les informer des objectifs, des méthodes et des moyens mis en oeuvre et pour répondre aux questions concernant le fonctionnement de la classe. Les différents documents et références pédagogiques sont présentés et commentés (le bulletin, les brevets, le Plan Individuel d'Apprentissage, le journal de classe, les éventuels rapports,.....).
- En permanence, de nombreux contacts avec les parents sont établis, soit par téléphone, soit par courrier électronique, soit au cours de rendez-vous organisés avec eux, dès que cela s'avère nécessaire.
- Diffusion de l'agenda des activités sur le site internet de l'établissement (ANNEXE : fiche n°1).
- A côté du journal de classe, différents outils de communication sont mis à la disposition des parents, selon les classes (cahier d'échanges « parents-école », en section maternelle et farde de communication, en section primaire).

Information des partenaires

- En fin d'année scolaire, envoi systématique d'une copie des brevets scolaires obtenus auprès du Centre P.M.S. qui a orienté l'élève.
- Transmission des données pédagogique-administratives aux écoles secondaires qui accueillent les élèves ou aux intervenants extérieurs.
- Réunions de concertation organisées entre un ou des délégués du Conseil de classe et des intervenants extérieurs.

Lutte contre l'absentéisme

- Envoi d'une « carte d'absence » spécifique dès le troisième jour d'absence injustifié permettant aux parents de sélectionner ou de spécifier le motif de l'absence.
- Contacts téléphoniques ou physiques pour expliciter les enjeux et les règles aux responsables concernés.
- Intervention de la Direction et/ou du Centre P.M.S. auprès des familles concernées.

2. APPRENTISSAGE DU RESPECT

Respect de soi

- Le "respect de soi" est étroitement lié au vécu de l'élève : quel regard porte-il sur lui-même?

L'équipe éducative accorde une attention toute particulière à cette question, dont la réponse peut influencer positivement ses actions: réconcilier le jeune avec la vie scolaire, lui redonner confiance en lui, et en ses possibilités, est une priorité.

Au quotidien, il s'agit pour chaque élève :

- ❑ D'accorder une écoute attentive et respectueuse.
- ❑ De souligner ses nouvelles habiletés, ses nouveaux progrès, positivement.
- ❑ De le placer dans des situations nouvelles d'apprentissage adaptées à ses potentialités.
- ❑ De l'encourager.
- ❑ De l'amener, sans jugement, à ce qu'il comprenne et admette que l'on peut se tromper.

L'objectif principal, avec tous les intervenants scolaires, est aussi de participer au renforcement, voire à la reconstruction, du lien « Famille - Jeune - Ecole ».

Certaines situations familiales particulières nécessitent le prolongement à l'école de l'éducation et des soins prodigués. Selon les besoins, des conventions sont conclues avec des organismes relais: SOS Parents, SOS Familles, SOS Enfants, SAJ (Services de l'aide à la jeunesse), SPJ (Services de protection judiciaire). Avec la famille et son environnement, ces services réalisent dans chaque dossier un travail d'investigation, d'analyse et d'élaboration de pistes, de solutions; puis, lorsqu'un programme d'aide a été convenu, ils évaluent l'adéquation des solutions mises en place, au regard de la demande actualisée des familles.

- Dans chaque classe, selon les potentialités, promouvoir l'éducation à la santé :
 - ❑ Suivi de l'état de la dentition par le médecin. Un brossage fréquent des dents pour les élèves de maturité I et de maternelle (matériel individuel).
 - ❑ Vigilance face à la pédiculose et à l'hygiène corporelle.
 - ❑ Prise du repas en commun pour les élèves des maturités II à IV. Les enfants moins autonomes mangent avec leur titulaire, les puéricultrices, les kinésithérapeutes. Le repas est aussi une période privilégiée de socialisation et d'éducation (s'alimenter de façon équilibrée, découverte d'aliments nouveaux,...).
 - ❑ Organisation d'actions de sensibilisation à l'hygiène alimentaire plus ciblées : les petits déjeuners, suppression des sodas, chips et bonbons à colorants,... (ANNEXE : fiches n° 2 et 3).
 - ❑ Promouvoir l'éducation à la vie affective et sexuelle (ANNEXE : fiche n°4).

Respect des autres

- Une attention particulière est portée à l'organisation et au déroulement des récréations pour prévenir les comportements violents ou agressifs :
 - ❑ Répartition des aires de récréation en trois groupes pour limiter le nombre d'élèves par cour tout en favorisant la cohabitation des grands et des petits.
 - ❑ Engagement de tous les élèves, quel que soit le type d'enseignement fréquenté, dans les objectifs du respect de la différence et de la socialisation des uns et des autres par le développement de projets communs, comme les groupes de lecture « pour tous », l'élaboration d'activités récréatives originales (jeux). L'objectif poursuivi vise à conduire l'élève au dépassement de soi et à l'instauration d'un esprit d'équipe.
 - ❑ Augmentation du nombre de surveillants par rapport à une surveillance sur une cour unique.
 - ❑ Poursuite de l'adaptation des infrastructures de jeux, de psychomotricité et de détente avec le projet, introduit auprès des services de l'Infrastructure, d'extension de notre préau d'accueil.

- Une vigilance particulière envers la violence sous toutes ses formes est privilégiée pour éviter les agressions et les grossièretés : évaluation hebdomadaire par les enfants, à l'aide d'une fiche individuelle d'évaluation, du comportement social (pictogrammes pour les classes de type 2 et les autres classes de maturité I).

Respect du cadre de vie

- L'entretien régulier et soigné des bâtiments, une certaine recherche esthétique dans la décoration des locaux et des couloirs d'accès... sont des aides précieuses pour l'éducation au respect du cadre de vie et du travail d'autrui.
- Les peintures des portes et des couloirs participent également à la structuration spatiale de l'élève puisqu'ils sont des repères concrets, communs et permanents : la classe x se trouve dans le couloir rouge, etc....
- Dans le cadre des activités de travaux manuels, participation et investissement des élèves à l'élaboration, aux entretiens et à l'amélioration de leur environnement (ANNEXE : fiche n°5).

3. EDUCATION A LA CITOYENNETE

Participation à la vie de l'école et aux activités parascolaires

- Apprendre à l'élève à vivre en société, à s'ouvrir aux autres et mieux les connaître, à respecter les différences :
 - ❑ Organisation de « Classes de dépaysement » : classes à la ferme, à la mer, sportives, vertes,...
 - ❑ Organisation de sorties pédagogiques (visites d'un jour, théâtre, marché,...).
 - ❑ Organisation de fêtes traditionnelles, comme la fête des écoliers, la chasse aux oeufs,...
 - ❑ Participation à des concours interscolaires, à des compétitions sportives, ouverture vers diverses associations : « Au fil de l'eau », le Centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse, le Centre Culturel d'Andenne, les maisons de repos régionales, label « Manger Bouger »,...
 - ❑ Participation, directe et indirecte, aux activités des cuisines didactiques et fonctionnelles de l'école (ANNEXE : fiche n°6).
 - ❑ Participation aux activités d'hippothérapie développées (ANNEXE : fiche n°7).
 - ❑ Organisation et participation de l'ensemble des élèves aux activités sportives de l'école : marches d'orientation et « Jeux sans frontières » (ANNEXE : fiche n°8).
 - ❑ Organisation d'élections dans le cadre de projets pédagogiques spécifiques liés aux nécessités de fonctionnement et au cadre de vie de l'école (aménagement des espaces récréatifs, entretien des bacs potagers et floraux,...).
 - ❑ Abonnement au « Journal des Enfants » dans le but de découvrir l'actualité pour situer des évènements sociaux dans l'espace ou dans le temps.

Participation à la vie de la Cité (vie sociale, culturelle, historique, politique)

- Apprendre à l'élève à vivre en société, à mieux comprendre et respecter son environnement, à développer son sens critique, à se responsabiliser :
 - ❑ Invitation est faite aux élèves de participer au « Conseil communal junior ». En cas d'adhésion à ce projet, l'élection d'un(e) représentant(e) par les élèves sera organisée à l'école.
 - ❑ Sensibilisation au respect de l'environnement en participant aux actions « Andenne ville propre » : triage sélectif des déchets dans chaque classe, collecte des P.M.C. sur les cours de récréation, collecte des piles usagées, utilisation d'un compost fonctionnel, ...
 - ❑ Organisation de différentes marches, parrainées ou non, avec découverte et mise en valeur du patrimoine andennais et régional.
 - ❑ Participation à des spectacles et autres activités culturelles. Pour les plus grands, sensibilisation (au travers de projets de classe) à l'histoire de la ville et de notre pays, participation aux « Journées du Patrimoine », aux journées de sécurité routière organisées par la Zone de Police des Arches (section locale d'Andenne).

Participation à des projets d'éducation à la citoyenneté, dans le cadre du décret relatif à la transmission de la mémoire

- Transmettre la mémoire des faits du passé pour la compréhension du présent et la construction du futur :
 - ❑ Fournir les outils permettant d'appréhender, d'analyser, de comprendre et pas simplement de commémorer.
 - ❑ Faciliter la découverte et la connaissance des lieux de mémoire.
 - ❑ Favoriser la réflexion critique, le développement d'une citoyenneté responsable et la promotion des valeurs démocratiques.
- Développer, chaque année scolaire, en fonction de l'actualité nationale et internationale, un projet spécifique.



Andenne, ville martyre (août 2014)

B. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Selon les potentialités et les besoins de chaque élève, malgré les diverses difficultés, les objectifs pédagogiques viseront à son épanouissement en lui rendant confiance, en le réconciliant avec lui-même, le cadre de vie, la société; et, enfin, en le rendant conscient qu'il est capable de progresser.

1. PEDAGOGIE DE LA REUSSITE

Chaque fois que c'est possible, privilégier dans la classe le développement de projets mettant l'élève en situations ludiques ou fonctionnelles d'apprentissage.

Pour les élèves relevant de l'enseignement primaire des types 1 et 8

- L'inventaire des compétences selon les matières est évalué dans le cadre du Plan Individuel d'Apprentissage. Le « P.I.A. » est un outil méthodologique élaboré pour chaque élève et ajusté durant toute sa scolarité par le Conseil de classe, sur la base des observations fournies par ses différents membres et des données communiquées par l'organisme de guidance des élèves. Il énumère des objectifs particuliers à atteindre durant une période déterminée. C'est à partir des données du P.I.A. que chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire met en œuvre le travail d'éducation, de rééducation et de formation.
- Les documents du Plan Individuel d'Apprentissage sont disponibles pour les parents. Ils suivent évidemment l'élève lorsqu'il change de classe, lors de son orientation ou de son changement d'école.
- La possibilité d'un changement de classe, sur l'avis du Conseil de classe, en cours d'année et sur base de l'évaluation de l'évolution des compétences de l'élève déterminées dans son Plan Individuel d'Apprentissage.
- L'évaluation pédagogique est réalisée, entre autres, au moyen de « Brevets » :
 - ❑ Les brevets sont constitués d'épreuves construites à partir des « socles de compétence » et comparables aux épreuves de l'enseignement ordinaire.
 - ❑ Des brevets partiels peuvent être proposés individuellement dès qu'un niveau de maturité est atteint, à n'importe quel moment de l'année scolaire, pour respecter les rythmes d'apprentissage et encourager l'élève en adéquation avec son Plan Individuel d'Apprentissage.
 - ❑ L'élève, dès qu'il atteint la maturité II, peut consulter son tableau d'avancement dans la réussite des brevets (visualisation du chemin parcouru) de manière à l'encourager à se fixer de nouveaux objectifs.

- L'évolution de la réussite des brevets est illustrée par un graphique de type « bâtonnets » qui visualise bien l'état des compétences de chaque élève.
- Offres pédagogiques complémentaires :
 - Chaque classe est également équipée d'un ordinateur complet à usages multiples dont l'accès à l'Internet.

Pour les élèves relevant de l'enseignement de type 2 maternel et primaire

- Le Plan Individuel d'Apprentissage comprend un inventaire des progrès du développement social en quatre parties :
 - L'autonomie : repas, mobilité, toilette, habillement.
 - La communication : langage, différences, notions de nombre, le travail papier-crayon.
 - La socialisation : jeux collectifs.
 - L'occupation : dextérité manuelle, contrôle moteur général.
- Pour ceux qui peuvent accéder aux apprentissages plus scolaires (même partiels), le Plan Individuel d'Apprentissage reprend les compétences de l'enseignement primaire. Dans ce cas, l'évaluation se réalise aussi à l'aide des brevets, selon les critères de réussite définis. En cas de besoin, une aide complémentaire peut être apportée (exemple: lecture des consignes, ...).

Pour tous les élèves

- Organisation d'ateliers inter-classes construits sur base de projets collectifs.
- Utilisation de tableaux blancs interactifs (T.B.I. - ANNEXE: fiche n°9).

2. FORMATION CONTINUEE

L'actualisation des pratiques éducatives et pédagogiques est une nécessité reconnue par tous :

- Le souci permanent de l'équipe éducative est de partager les offres de formation continuée en maintenant une organisation optimale dans l'établissement.
- La formation continuée peut se réaliser en externe sous la forme de stages de formation pédagogique, psychologique, informatique...ou sur site par des formations de groupes (conseil de classe et P.I.A., compétences transversales,...).

C. OBJECTIFS D'ORIENTATION ET D'INTEGRATION

Selon les potentialités et les besoins de l'élève :

- Le rendre autonome.
- Le rendre partenaire de sa formation.
- Le rendre partenaire de son orientation et de son intégration.
- Le rendre conscient qu'il est capable de s'intégrer à un autre groupe scolaire.

1. PREPARATION A L'ORIENTATION

L'orientation d'un élève doit se faire dans le souci prioritaire de son épanouissement.

Pour les élèves relevant de l'enseignement des types 1 et 8

- Dans les classes où se trouvent des élèves orientables vers l'enseignement secondaire ordinaire, les apprentissages se poursuivent sous la forme de contrats scolaires individuels. L'objectif est de préparer progressivement l'élève aux exigences de cet enseignement: les contrats sont conçus par degré de matière où l'élève est amené à organiser son travail de manière plus autonome et à mémoriser.
- Pour vérifier la compréhension et l'autonomie, de courtes tâches bien ciblées et en accord avec les apprentissages seront effectuées à domicile dans les classes où cela semble adéquat.

Pour les élèves orientables vers l'enseignement secondaire spécialisé des types 1 et 2

- Visite d'établissements secondaires.

Pour tous les élèves

- Information des parents en collaboration avec le Centre P.M.S. spécialisé (entretiens particuliers, réunions de parents...).
- Lors du passage en enseignement secondaire, les documents individuels accompagnent l'élève: le Plan Individuel d'Apprentissage ainsi qu'un tableau récapitulatif des brevets scolaires obtenus fournissent une véritable photographie des compétences réellement acquises et des difficultés qui restent à surmonter.

2. PREPARATION A L'INTEGRATION

Pour les élèves relevant de l'enseignement de type 8

- Si l'opportunité d'une intégration en enseignement primaire ordinaire se présente pour un élève, il y aura lieu d'en évaluer les différents aspects avec toutes les personnes intéressées.
- En ce qui concerne les aspects pédagogiques, la réussite de l'intégration dépend d'une juste appréciation des compétences de l'élève. Le Plan Individuel d'Apprentissage et le tableau des brevets réussis sont des éléments objectifs autorisant la comparaison avec les compétences attendues dans la classe susceptible d'accueillir l'élève.
- L'équipe éducative, ainsi que la Direction, sont ouvertes à la mise en place d'un protocole d'accord à l'intégration, dès qu'une demande se présente.

Pour les élèves de l'enseignement des types 1 et 2

- En fonction du développement de l'élève, il peut arriver qu'une réorientation vers un autre type d'enseignement spécialisé réponde mieux aux besoins spécifiques du moment. Si cette nécessité se présente, il y aura lieu d'en évaluer les différents aspects avec toutes les personnes intéressées.
- En ce qui concerne les aspects pédagogiques, la réussite de la réorientation dépend d'une juste appréciation des besoins et des compétences de l'élève. Le Plan Individuel d'Apprentissage et les brevets éventuellement déjà réussis sont des sources d'information indispensables.

D. ANNEXE - PROJETS

Quelques projets spécifiques développés autour de 4 axes :

- 1. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.*
- 2. Amener tous les élèves à s'appropriier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.*
- 3. Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.*
- 4. Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.*



Fiche 1 : Agenda des activités de l'école

Quoi ?

Alimenter et gérer l'onglet « Agenda des activités » de notre site Internet :

- Annoncer chaque mois les activités qui seront vécues et organisées par l'école (activités extérieures, activités sportives, souper d'automne, fête de fin d'année, réunions des parents,...).
- Actualiser, de manière hebdomadaire, les informations introduites sur le site de façon à coller aux réalités de vie de l'école.

Pour qui ?

A l'attention de tous les internautes qui consultent notre site et plus particulièrement vis-à-vis des parents d'élèves, de nos sympathisants.

Avec qui ?

Ce projet est mené par les élèves de la classe des « Reporters » (classe de Madame Carole Perwez - élèves de Maturité II), avec leur titulaire et la complicité de la Direction et de la correspondante-comptable.

Comment ?

En organisant différents ateliers interactifs durant lesquels les élèves sont amenés à :

- Collecter les informations utiles.
- Rédiger.
- Utiliser l'outil informatique, pour y encoder les activités.

Pour quoi ?

- Pour informer au mieux notre public-cible et ajouter à la vie quotidienne de notre institution ce mode de communication très actuel.
- Pour éviter, à terme, le gaspillage de documents distribués à l'attention des parents de nos élèves (menus du restaurant scolaire, projet d'établissement,...).

Avec quoi ?

Grâce au matériel informatique disponible dans notre classe qui dispose d'une connexion Internet.

Quand ?

Tout au long de l'année scolaire, suivant une périodicité dictée par les évènements à publier.

Quels effets ?

- Informer au mieux les parents d'élèves du vécu quotidien de l'école.
- Inciter les amis et sympathisants, les anciens membres du personnel, les anciens élèves,...à nous rejoindre lors de manifestations à caractères plus festifs.



Fiche 2 : Education des Sens

Quoi ?

Initier les apprentissages à partir des cinq sens.

Pour qui ?

Pour tous les élèves des classes de maturité I.

Comment ?

Par le biais d'ateliers sensoriels basés sur les couleurs en fonction de l'environnement (jaune, orange, brun, rouge, blanc, noir, blanc et noir (ou gris), bleu, vert, rose, mauve,...).

Pour quoi faire ?

- Reconstruire les sensations éprouvées pour arriver à de meilleures perceptions.
- Glisser de l'image mentale vers les apprentissages scolaires (mathématique, langue maternelle, éveil,...).

Quand ?

Durant une période indéfinie dont la durée minimale peut être estimée à deux ans.

Quels effets ?

Modification positive des attitudes à adopter face au franchissement des obstacles liés à la perception des cinq sens.



Fiche 3 : Education à la santé

a) Les collations

Quoi ?

Sensibiliser l'enfant à l'importance de se prendre en charge (autonomie) face à la consommation de collations saines et variées.

Pour qui ?

L'initiation débute avec les élèves de la section maternelle et les classes de maturité I avec pour objectif qu'ils conservent tous cette approche jusqu'à l'âge adulte.

Quand ?

Cette action est menée au quotidien, en partenariat avec l'intendance de l'école, les parents et les intervenants extérieurs.

Quels effets ?

- Conscientiser les enfants aux besoins nutritifs de leur corps.
- Accéder à une alimentation saine et équilibrée.
- Favoriser la consommation de produits locaux, saisonniers,...
- Lutter contre l'obésité, les caries,...

Echéance ?

Action continue au sein de l'établissement, depuis de nombreuses années.



- b) Adhésion au programme européen, cofinancé par la Wallonie, « fruits et légumes à l'école » : un fruit, ou un légume, est proposé chaque semaine à tous les enfants. Une classe, de la maturité I, présente ce dernier dans toutes les classes.

Echéance ?

Action continue au sein de l'établissement.



Fiche 4 : Vie affective et sexuelle

Quoi ?

Sensibiliser les enfants aux changements physiques et affectifs qu'ils rencontreront au cours de leur adolescence:

- Le sentiment amoureux.
- Les changements corporels liés à l'adolescence.
- La « première fois ».
- La contraception et les MST.

Pour qui ?

Pour les élèves qui terminent leur scolarité primaire.

Avec qui ?

Les maîtres des cours philosophiques, le personnel qualifié du planning familial et/ou le personnel du C.P.M.S.S., dans le cadre de leur mission "SANCORRES" (acronyme de santé, corps, respect, sécurité).

Comment ?

Par des animations, en groupes non mixtes, réalisées dans le respect de la parole de chacun et de la confidentialité. Celles-ci se déroulent suivant un mode interactif avec des échanges et des moments de réflexion.

Pour quoi faire ?

Pour préparer au mieux à la vie amoureuse et sexuelle les élèves qui quittent le cycle du primaire à la puberté.

Quand ?

Au cours des deuxième et troisième trimestres de chaque année scolaire.



Fiche 5 : Entretien et amélioration de notre environnement immédiat

Quoi ?

Dans le cadre des activités de travaux manuels, participation et investissement des élèves aux entretiens et à l'amélioration du parc de notre école.

Pour qui ?

Pour tous les élèves des maturités III et IV, quel que soit le type d'enseignement.

Avec qui ?

Chaque projet est travaillé en classe, dans l'atelier de travaux manuels et à l'extérieur, en parfaite collaboration avec tous les intervenants : titulaire de classe, maître de travaux manuels, élèves et, le cas échéant, avec des intervenants extérieurs (communaux, parascolaires, bailleurs institutionnels, commerciaux,...).

Comment ?

En classe :

- Activités fonctionnelles d'apprentissage en rapport avec le présent projet et le programme des études (lire un mode d'emploi, une fiche technique,...).
- Aborder le vocabulaire spécifique.
- Découvrir et utiliser des notions de géométrie et de mesures de grandeurs.
- Susciter l'éveil.
- Sensibiliser à l'éveil géographique.
- Perfectionner l'organisation temporelle.
- Transposer des notions précises en grammaire et en conjugaison,...).

En atelier de travaux manuels et en extérieur :

- Utilisation de l'outillage spécifique à la tâche à accomplir et mise en pratique des notions analysées et vues en classe.

Pour quoi faire ?

Résultats attendus :

- Acquérir de nouvelles capacités techniques et pratiques au travers des actions et projets menés.
- Exercer son autonomie et son sens des responsabilités au sein d'un processus collectif.
- Renforcer le respect à l'égard de l'environnement naturel et prendre conscience de son impact sur notre vie quotidienne, actuelle et future.

Productions possibles :

- Réalisation et entretien de notre mare didactique.
- Réalisation et entretien de parterres ornementaux.
- Entretien saisonnier du jardin et du verger, avec récolte et transformation des fruits et légumes, taille des haies, ramassage et compostage des végétaux,...
- Construction et entretien des nichoirs et des mangeoires.
- De nos bacs potagers expérimentaux.
- Utilisation et revalorisation des matériaux divers de récupération (bois, pierres, fer,...).
- Fabrication d'objets artistiques à partir de matériaux naturels.

Quels effets ?

- Améliorer la prise de conscience de notre impact sur l'environnement naturel.
- Conduire à des modifications comportementales, le cas échéant.
- Amener à la satisfaction du travail accompli au bénéfice de notre planète !

Quand ?

Tout au long de l'année scolaire, en fonction des conditions climatiques et du calendrier saisonnier.



Fiche 6 : Deux cuisines didactiques et fonctionnelles

Quoi ?

- La réalisation d'un repas de midi équilibré.
- Les ateliers culinaires inter-classes.
- L'entretien et l'exploitation des productions potagères de l'école.

Pour qui ?

Prioritairement à l'attention des élèves fréquentant l'enseignement de type 2 (maturités I à IV) auxquels sont invités à se joindre, ponctuellement, des élèves fréquentant d'autres classes.

Avec qui ?

- Les titulaires de classe.
- Les puéricultrices.
- Les cuisinières de l'école.

Comment ?

- Par la découverte de recettes et du matériel culinaire, ainsi que des ingrédients alimentaires.
- Par la rédaction verbale et écrite de la liste des courses à effectuer.
- Par la réalisation de celles-ci.
- Par la répartition des tâches à accomplir dans les ateliers cuisine.
- Par la réalisation concrète du menu choisi.
- Par la dégustation de ce dernier.
- Par la participation à la vaisselle et au rangement des ustensiles utilisés.

Pour quoi faire ?

- Pour acquérir de nouvelles capacités au travers des actions menées.
- Pour exercer son autonomie et sa responsabilité au sein d'un processus collectif.
- Pour renforcer l'attraction et le goût à l'égard d'une alimentation saine et équilibrée (hygiène de vie).

Productions possibles ?

- Elaboration et réalisation de mets pour les personnes âgées; échanges avec diverses maisons de repos régionales et centres d'accueil pour personnes handicapées (enfants et adultes).
- Rédaction de menus équilibrés.
- Participation à l'éveil scientifique : la transformation des aliments.

Quand ?

- Projet continu, d'année en année.
- Chaque mois, un à deux repas complets cuisinés dans la classe des « Cuistots ».
- Activités donnant lieu à des ateliers inter-classes.

Quels effets ?

- Adopter des attitudes saines en matière alimentaire.
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité en rapport avec les préparations culinaires.
- Développer la coordination oculo-manuelle.
- Développer et affiner l'organisation spatiale, notamment par le fait de dresser la table.

**Fiche 7 : Hippothérapie**Quoi ?

Valoriser l'enfant à travers l'activité : la relation avec le cheval est primordiale, elle est le moteur de l'apport thérapeutique.

Développer les bienfaits de cette thérapie pour l'enfant : détente musculaire, amélioration de l'équilibre, du tonus, de la perception de son corps et de sa position dans l'espace.

Pour qui ?

Pour les élèves de la section maternelle et des classes de maturités I et II de l'enseignement de T2.

Avec qui ?

- Les titulaires de classe.
- Les puéricultrices.
- La kinésithérapeute, si nécessité, et le personnel compétent du centre d'hippothérapie et d'équitation adaptée.

Pour quoi faire ?

Participer au développement psycho-émotionnel de l'enfant, en contact avec l'animal.

Quand ?

Un minimum de 6 séances par année scolaire.



Fiche 8 : Journées sportives « Marche d'Orientation » et « Jeux sans frontières »

Quoi ?

Les maîtres d'éducation physique, en collaboration avec les titulaires de classe, organisent chaque année trois journées sportives qui s'inscrivent dans le cadre des activités de la F.S.E.C. (Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté française).

Ces journées sont accessibles à d'autres écoles invitées à y participer.

Pour qui ?

A l'attention de tous les élèves du cycle primaire.

Avec qui ?

Le choix des projets retenus est concerté, chaque année scolaire, en étroite collaboration avec les titulaires de classe, les élèves, les maîtres spéciaux, le maître de travaux manuels et les maîtres d'éducation physique.

Comment ?

MARCHE D'ORIENTATION

- Rechercher un itinéraire, adapté aux différentes tranches d'âge concernées, dans notre environnement immédiat.
- Baliser les itinéraires proposés, les évaluer, les tester.
- Déterminer la présentation et verbaliser celle-ci.

JEUX SANS FRONTIERES

- S'assurer que l'on dispose d'un espace suffisant, en un lieu adapté, au revêtement adéquat.
- Matérialiser l'aire de jeu (tracés, limites, repères variés...).
- Vérifier que l'on possède le matériel indispensable aux jeux (ballons, signes distinctifs permettant de différencier les équipes, fanions, foulards, sifflet...).
- S'assurer que la durée du jeu s'inscrit bien dans la durée du créneau horaire que l'on envisage pour l'ensemble de l'activité.
- Proposer des règles qui permettent de comprendre le jeu proposé et l'objectif.

Pour quoi faire ?

- Favoriser le caractère d'interdisciplinarité lors de l'élaboration de ces activités.
- Développer les habiletés motrices, sensorielles,...
- S'engager lucidement dans l'action.
- Favoriser l'esprit sportif, l'esprit de jeu, le dépassement de soi.

Quand ?

Ces journées sont organisées durant le troisième trimestre de chaque année scolaire.

Fiche 9 : Tableaux blancs interactifs

Quoi ?

Le T.B.I. (tableau blanc interactif) est un écran blanc tactile connecté à un ordinateur et à un vidéoprojecteur. L'ordinateur envoie ce que l'on voit sur son écran au vidéoprojecteur qui l'affiche sur l'écran blanc (le tableau). Les différentes actions des utilisateurs (enseignants et élèves) sont ensuite renvoyées à l'ordinateur.

Pour qui ?

A l'attention de tous les élèves et, dès 2015-2016, plus particulièrement à l'attention des élèves des classes terminales qui seront amenés à utiliser ce nouvel outil dans l'école secondaire où ils poursuivront leur scolarité.

Avec qui ?

Ce nouveau projet sera mené avec les titulaires de classe et les maîtres d'enseignement individualisé. A cette fin, les enseignants seront invités à suivre des formations adaptées pour l'utilisation du tableau blanc interactif.

Intérêts ?

L'intérêt majeur du T.B.I. est de favoriser l'interactivité entre l'enseignant et les élèves. Cet outil suscite la curiosité et l'intérêt des enfants, rend les enseignements plus ludiques et stimulants: le bénéfice est certain sur l'attention et la concentration. L'interactivité est vraiment ce qui fait tout l'apport du tableau blanc interactif.

Pour quoi ?

- Pour favoriser la réalisation de tâches collectives: cela permet de placer toute la classe dans la même situation d'apprentissage, en étant sûr que tous les élèves visualisent exactement la même chose, et avec une attention plus soutenue, que seuls devant un manuel ou une photocopie.
- Pour conserver, dans la mémoire de l'ordinateur, les séances d'apprentissage réalisées, avec les interventions des élèves.
- Pour faciliter la différenciation des apprentissages, en fonction des diverses difficultés rencontrées par les élèves dans les tâches au caractère plus collectif.

Quand ?

Projet à développer au départ du présent projet d'établissement "2015-2018".

